Nations Unies A/C.2/61/4

Assemblée générale

Distr. générale
13 octobre 2006
Français
Original : anglais

Soixante et unième session
Deuxième Commission
Point 53 a) de l'ordre du jour
Développement durable : mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable

Lettre datée du 12 octobre 2006, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport du Conseil consultatif sur l'eau et l'assainissement auprès du Secrétaire général intitulé : « Plan d'action de Hashimoto : Les mesures à prendre » qui a été présenté au quatrième Forum mondial de l'eau tenu à Mexico en mars 2006 (voir annexe I), ainsi qu'un document d'information, daté d'août 2006, sur le projet de résolution relatif à l'Année internationale de l'assainissement (2008), qui a été distribué par Mme Uschi Eid, présidente par intérim du Conseil consultatif, membre du Parlement allemand et ancienne Vice-Ministre de la coopération économique lors d'une réunion d'information à l'intention des délégations tenue le 13 septembre 2006 au Siège de l'Organisation (voir annexe II).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer dans les meilleurs délais le texte de la présente lettre et de ses annexes comme documents de l'Assemblée générale au titre du point 53 a) de l'ordre du jour.

Le Représentant permanent du Japon
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Kenzo **Oshima**

06-57237 (F) 271006 011106

Annexe I à la lettre datée du 12 octobre 2006, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies

Plan d'action de Hashimoto

Les mesures à prendre

Conseil consultatif sur l'eau et l'assainissement auprès du Secrétaire général

Mars 2006

Table des matières

		Page
1.	Message du Président du Conseil	4
2.	Partenariats d'opérateurs de services des eaux	9
3.	Financement	11
4.	Assainissement	15
5.	Suivi et établissement des rapports	19
6.	Gestion intégrée des ressources en eau	21
7.	L'eau et les catastrophes	24
8.	Prix des Nations Unies pour l'eau	26
9.	Qui nous sommes	28

1. Message du Président du Conseil

En adoptant les objectifs du Millénaire pour le développement, les nations du monde se sont engagées à réduire de moitié, à l'horizon 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas un accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable et aux services d'assainissement de base. Tant que le monde ne tiendra pas cette promesse, il nous sera très difficile d'atteindre les objectifs consignés dans les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) dans d'autres secteurs aussi vitaux que la nutrition, l'éducation, l'élimination de la pauvreté, l'environnement, car l'eau est source de vie. Les progrès réalisés jusqu'à ce jour ont cependant été lents et assez irréguliers.

Il nous faut opérer un changement radical et mener rapidement une action énergique.

Pour cette raison, Kofi Annan m'a demandé en 2003 de présider un Conseil consultatif sur l'eau et l'assainissement qui lui donnerait des avis sur les moyens d'atteindre l'objectif dans le domaine de l'eau. Le Conseil rassemble des personnalités de diverses disciplines et les débats qui s'y déroulent sont des fois houleux. Nous avons pu néanmoins surmonter nos différences et nous mettre d'accord par consensus sur le présent plan de travail ambitieux sur l'eau – Mesures à prendre – étant unanimement convaincus que le monde doit assurer une meilleure gestion de l'eau, fournir une eau potable et des services d'assainissement de base à un plus grand nombre de personnes.

Le Plan d'action concernant les mesures à prendre est un plan de travail à l'échelle mondiale qui vise à nous permettre d'atteindre les objectifs consignés dans les OMD dans les domaines de l'eau et de l'assainissement. Nous n'avons pas rédigé de nouvelles résolutions ni effectué d'analyses supplémentaires. Nous nous sommes plutôt inspirés des textes consensuels issus de nombreuses réunions et conférences passées. Le Conseil est conscient qu'un travail très prometteur est actuellement effectué mais qu'il reste encore beaucoup à faire. Le présent plan appelle à faire des progrès décisifs dans six domaines cruciaux. Les sections intitulées « Votre action » s'adressent aux acteurs clefs tandis que dans les sections intitulées « Notre action », le Conseil s'engage, collectivement et individuellement, à œuvrer avec ces acteurs clefs. Si de nombreux obstacles existent, il demeure néanmoins que si nous conjuguons effectivement nos forces, nous pourrons mieux gérer nos ressources en eau et améliorer l'assainissement de sorte à atteindre les objectifs du Millénaire.

Le Conseil entame cette initiative en formulant une demande symbolique importante.

- Nous demandons au Secrétaire général de créer le Prix de l'Organisation des Nations Unies pour l'eau au service du développement durable, lequel sera attribué chaque année au cours de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau, source de vie » afin de mettre en lumière les progrès exceptionnels accomplis dans deux domaines – l'approvisionnement en eau et l'assainissement.

Un partenariat des opérateurs de services des eaux

Les opérateurs qui assurent un approvisionnement en eau ont besoin d'être aidés. Les opérateurs publics de services des eaux fournissent à l'heure actuelle plus de 90 % de l'eau sous conduite et des améliorations même minimes de la gestion des services pourraient entraîner d'importants avantages. Le Conseil recommande la création d'un nouveau mécanisme – les partenariats d'opérateurs de services des eaux. Il s'agirait d'un programme structuré de coopération entre opérateurs de services des eaux, fondé sur le soutien mutuel et qui serait sans but lucratif. Pour atteindre nos objectifs :

- Le groupe Eau des Nations Unies devrait être, parmi les organismes des Nations Unies, celui qui coordonne l'appui aux partenariats d'opérateurs de services des eaux;
- Le Secrétaire général est prié de soutenir le programme des partenariats d'opérateurs de services des eaux, en encourageant notamment les gouvernements à aider à sa mise en œuvre;
- Les ministères chargés des ressources en eau devraient encourager les services publics à participer à de tels partenariats à titre expérimental et les ministères des finances mettront des fonds à leur disposition.

Le Conseil élaborera un programme d'action et proposera des arrangements institutionnels pour les partenariats d'opérateurs de services des eaux.

Financement

Les besoins urgents en eau doivent être financés. Il faut des financements pour construire et exploiter une infrastructure d'approvisionnement en eau et d'assainissement. Les autorités locales doivent attirer plus de fonds en faveur des opérateurs. Les gouvernements doivent concevoir des mécanismes de financement appropriés pour assurer la construction et l'entretien des systèmes nécessaires au niveau local, ce qui requiert un dosage de tarifs et de subventions. Les inégalités liées aux systèmes de redevance actuels doivent être corrigées pour que ces systèmes soient viables et plus équitables.

La solution consiste à attirer le type de financement approprié et à redresser les services peu performants en renforçant leurs capacités. Nous avons besoin de cadres de financement nationaux afin que les opérateurs de services des eaux puissent emprunter en monnaie locale à des taux d'intérêt abordables. Nous avons besoin de politiques de recouvrement des coûts durables assorties de tarifs efficients ainsi que de subventions et subventions croisées adéquates. Pour atteindre nos objectifs :

- Les organisations régionales pour le renforcement des capacités devraient instaurer des programmes soutenus en vue d'assurer une meilleure gouvernance et une plus grande transparence dans les services des eaux;
- Les institutions financières régionales et la Banque mondiale sont priées d'élaborer des programmes afin d'établir un lien entre les opérateurs locaux des services des eaux et de nouvelles sources de financement;
- Les autorités financières devraient mettre en place des programmes pour développer les marchés financiers locaux.

Le Conseil entamera le dialogue avec les institutions financières internationales et collaborera étroitement avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) afin d'atteindre les objectifs de financement.

Assainissement

S'il n'y a pas de changement radical, nous n'atteindrons pas l'objectif en matière d'assainissement consigné dans les OMD. Il faut une plus grande prise de conscience, une volonté politique plus forte ainsi qu'une capacité renforcée. Au niveau mondial, la mobilisation est essentielle. De leur côté, les organisations régionales et sous-régionales devraient mener des campagnes concertées pour aider à fournir une assistance et des conseils pour les financements, la commercialisation et l'organisation. La Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau, source de vie » devrait être mise à profit pour susciter la volonté politique d'atteindre les objectifs dans le domaine de l'assainissement. Pour atteindre nos objectifs :

- L'année 2008 devrait être désignée comme « Année internationale de l'assainissement »;
- L'Organisation des Nations Unies devrait attribuer un prix annuel de l'assainissement pour mettre en vedette les personnes s'occupant de fournir des services d'assainissement au niveau local;
- Une « Conférence mondiale sur l'assainissement » de l'ONU devrait être organisée vers la fin de la Décennie internationale d'action sur le thème de « L'eau source de vie » afin de permettre de dresser un bilan.

Le Conseil priera les donateurs, les institutions connexes et les gouvernements de faire de l'assainissement une grande priorité.

Suivi et établissement des rapports

Le suivi est essentiel pour l'évaluation de l'impact réel des investissements effectués en vue d'atteindre les objectifs dans le domaine de l'eau. Les gouvernements ont besoin de systèmes de suivi et d'établissement de rapports afin de pouvoir gérer efficacement leurs propres programmes. En tant que dépositaire des OMD, c'est à l'ONU qu'il incombe de fournir les moyens de procéder ainsi que des données fiables afin que nous puissions mesurer les progrès accomplis à l'échelle mondiale vers la réalisation de ces objectifs. Le Programme commun OMS/UNICEF de surveillance de l'eau et de l'assainissement mérite qu'on lui accorde une plus grande attention. Le groupe Eau des Nations Unies a besoin de financement adéquat pour pouvoir diriger les efforts entrepris actuellement pour dresser un tableau clair des progrès ou du manque de progrès en ce qui concerne les questions de l'eau. Pour atteindre nos objectifs :

- Le Secrétaire général devrait œuvrer avec les chefs des organismes des Nations Unies pour qu'un degré de priorité plus élevé soit accordé, dans les allocations de ressources, au Programme commun OMS/UNICEF de surveillance de l'eau et de l'assainissement;
- Le groupe Eau des Nations Unies devrait jouer un rôle éminent au niveau mondial dans la coordination des systèmes de suivi et d'établissement des rapports;

- Il est demandé à l'OCDE d'assurer la coordination avec les institutions financières multilatérales afin de faire en sorte que les dépenses consacrées à l'eau dans leur ensemble soient mieux connues.

Le Conseil collaborera avec la communauté internationale et les institutions financières afin d'aider l'Organisation des Nations Unies et d'autres organismes à mettre en œuvre les améliorations et changements proposés.

Gestion intégrée des ressources en eau

Le Conseil reconnaît que des progrès ont été faits pour donner suite à l'appel lancé lors du Sommet mondial pour le développement durable en faveur de plans de gestion intégrée des ressources en eau et d'utilisation efficace de l'eau. Le Conseil propose que chaque État Membre soumette son plan et que l'ONU se serve de ces plans pour créer une base de données permettant de partager les enseignements tirés. Pour atteindre nos objectifs :

- Le Secrétaire général est prié d'inviter tous les États membres à faire rapport, avant le débat séparé de la Commission du développement durable (pour le suivi des décisions concernant l'eau et l'assainissement) sur leurs plans de gestion intégrée des ressources en eau et d'utilisation efficace de l'eau, les mesures qu'ils ont prises pour les mettre en œuvre ainsi que sur le soutien fourni aux pays ayant besoin d'assistance (fournir un appui aux autres);
- Le groupe Eau des Nations Unies et les donateurs intéressés sont priés d'évaluer le soutien dont les organisations transfrontières ont besoin, notamment les moyens d'améliorer leur coopération;
- Le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat est invité à créer une base de données qui permettrait de tirer des enseignements de l'ensemble des plans de gestion intégrée des ressources en eau.

Le Conseil entamera le dialogue avec le Secrétaire général, avec l'ONU et s'il y a lieu avec les gouvernements, pour qu'il en soit ainsi.

L'eau et les catastrophes

Nous devons réduire considérablement la dévastation causée par les catastrophes provoquées par l'homme et naturelles liées à l'eau. Puisqu'on peut prédire la plupart des phénomènes naturels qui causent des catastrophes liées à l'eau, nous devons attirer l'attention du monde sur des techniques prouvées de prédiction et de prévention. Pour atteindre nos objectifs :

- Le Conseil prie la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, de concert avec des pays intéressés, de rassembler toutes les connaissances disponibles sur les moyens de prédire, prévenir les catastrophes liées à l'eau, s'y préparer et y faire face en vue de les intégrer dans les plans nationaux et les plans de gestion intégrée des ressources en eau et d'utilisation efficace de l'eau;
- Les experts sont priés de mettre au point un instrument pour sensibiliser le public à l'échelle mondiale et susciter son engagement, et de définir un objectif internationalement reconnu, axé sur la réduction des pertes de vies humaines et de moyens de subsistance;

- Les gouvernements et les administrations locales devraient assurer la fourniture immédiate d'eau potable et de services d'assainissement pendant et après des catastrophes.

Le Conseil collaborera avec tous les acteurs concernés en vue de définir un tel objectif afin de réduire les pertes en vies et en moyens de subsistance provoquées par des catastrophes liées à l'eau et d'encourager la communauté internationale à l'adopter.

Le moment est venu d'agir

Nous ne devons point hésiter. Le monde doit agir tout de suite. Nous prendrons les mesures qui nous incombent. Nous vous demandons de prendre celles qui vous incombent. L'action que nous entreprenons maintenant permettra de sauver des vies et de rendre la vie meilleure, ce qui est essentiel si nous voulons préserver la vie dans son ensemble ainsi que notre cadre de vie, notre Terre si fragile.

Le Président
Conseil consultatif sur l'eau et l'assainissement
auprès du Secrétaire général
(*Signé*) Ryutaro **Hashimoto**

2. Partenariats d'opérateurs de services des eaux

La coopération entre opérateurs des services des eaux ou les partenariats d'opérateurs de services des eaux peuvent être des moyens d'aider à renforcer les capacités des opérateurs publics de services des eaux. Étant donné que les activités sont essentiellement le fait du secteur public, il est envisagé que les partenariats les plus efficaces seront ceux formés entre opérateurs publics. Nous n'excluons cependant pas les opérateurs du secteur privé, les organisations non gouvernementales, ni ceux qui peuvent contribuer à un meilleur fonctionnement des services des eaux publics sur une base non lucrative[1]. Le Conseil a inventorié plusieurs mesures que le Conseil, l'Organisation des Nations Unies, les organisations internationales, les gouvernements et d'autres parties prenantes pourraient prendre afin de promouvoir les partenariats d'opérateurs de services des eaux.

Objectif des partenariats d'opérateurs de services des eaux

– Renforcer les services locaux d'approvisionnement en eau grâce à des partenariats d'opérateurs de services des eaux, en veillant à ce que les partenariats d'opérateurs de services des eaux soient reconnus comme un important moyen d'atteindre les objectifs internationalement convenus.

Votre action

– Le Secrétaire général soutiendra fermement le programme des partenariats d'opérateurs de services des eaux, en encourageant expressément les gouvernements à aider à sa mise en œuvre grâce à :

  • Des messages aux institutions financières internationales pour solliciter leur appui;

  • Des directives aux institutions des Nations Unies et départements du secrétariat pour obtenir leur appui, le cas échéant, y compris des bureaux régionaux;

  • Un message aux réunions pertinentes à propos des OMD;

  • Des messages aux médias.

– Le groupe Eau des Nations Unies coordonnera l'appui venant des institutions des Nations Unies;

– Le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, en coopération avec les organes compétents, mettra au point une base de données et une interface Internet pour les mécanismes correspondants des partenariats d'opérateurs de services des eaux. Cette interface Internet fera l'objet d'essais sur le terrain avant que son utilisation ne soit généralisée à d'autres régions;

[1] Non lucratif veut dire recouvrement des salaires, des frais de voyage et des dépenses de subsistance.

– Les services publics ayant l'expérience du jumelage œuvreront avec les partenariats d'opérateurs de services des eaux pour renforcer les propositions et participer à leur mise en œuvre;

– Les ministères des pays encourageront les services publics à participer à des essais appropriés, et les ministères des finances mettront des fonds à leur disposition;

– Les associations des professionnels de l'approvisionnement en eau contribueront à mettre en place le mécanisme correspondant sur Internet et rendront leurs réseaux connexes accessibles aux opérateurs de services des eaux souhaitant établir des partenariats d'opérateurs de services des eaux;

– Les institutions financières internationales pertinentes doivent être encouragées à fournir un appui financier et technique au programme des partenariats d'opérateurs de services des eaux.

Notre action

– Prôner le recours aux partenariats d'opérateurs de services des eaux et démontrer leur importance et leurs avantages éventuels; conceptualiser les mécanismes de base pour les opérations des partenariats d'opérateurs de services des eaux et aider à leur établissement :

  • En priant les organisations compétentes de participer aux partenariats jusqu'à ce que les partenariats soient pleinement opérationnels;

  • En sensibilisant davantage grâce à la présence des médias;

  • En créant des réseaux de haut niveau entre institutions et individus au sujet du programme des partenariats d'opérateurs de services des eaux;

  • En donnant des avis sur les moyens de développer les mécanismes de partenariats d'opérateurs de services des eaux et de promouvoir des actions concernant les partenariats d'opérateurs de services des eaux.

– Assurer la visibilité du programme des partenariats d'opérateurs de services des eaux lors du Forum mondial de l'eau, ainsi que dans les avis donnés au Secrétaire général;

– Mettre au point, en coopération avec les associations de services publics, un prototype de base de données et une interface sur Internet pour l'exploitation des mécanismes permettant d'accéder aux partenariats d'opérateurs de services des eaux;

– Entamer des discussions avec les institutions financières internationales en vue de renforcer le modèle des partenariats d'opérateurs de services des eaux et susciter leur adhésion au concept des partenariats d'opérateurs de services des eaux;

– Examiner annuellement les résultats obtenus par les partenariats d'opérateurs de services des eaux et évaluer leur contribution.

– Le Conseil élaborera le Programme d'action et proposera des arrangements institutionnels pour les partenariats d'opérateurs de services des eaux.

3. Financement

Le financement constitue un grand défi pour la réalisation de l'objectif consigné dans les OMD dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. Le Conseil ne se prononce pas sur la propriété du service public, mais note que plus de 90 % des opérations des services des eaux sont publiques et affirme qu'il importe d'assurer la capacité opérationnelle et la viabilité financière des opérateurs. Le Conseil a déterminé des actions impliquant les responsables nationaux, la communauté financière et des donateurs et ceux qui participent aux activités visant à décentraliser les services des eaux et d'assainissement au niveau des districts et des municipalités.

Objectif 1 du financement

a) Les gouvernements devraient fixer des buts spécifiques et des objectifs financiers pour l'eau et l'assainissement;

b) Les gouvernements doivent définir dans leurs politiques les prévisions de recettes et de dépenses visant à améliorer l'accès à l'eau et aux services d'assainissement, en y incluant, s'il y a lieu, une référence au document stratégique de réduction de la pauvreté;

c) Les gouvernements devraient accepter qu'ils ont la responsabilité d'aider les communautés locales à accéder au financement dont ils ont besoin;

d) Les politiques nationales doivent reconnaître que ce sont les usagers de l'eau et les contribuables qui assureront nécessairement la plus grande partie des nouveaux financements nécessaires. Les inégalités doivent être éliminées afin que les systèmes de redevance actuels soient viables et plus équitables. Le recouvrement total des coûts peut ne pas être l'objectif visé par la politique, mais la politique tarifaire devrait, cependant, prévoir un recouvrement durable des coûts. Les politiques devraient expressément mentionner les montants de la subvention publique escomptée, concernant notamment les arrangements de subvention croisée et les subventions ciblant directement les plus pauvres.

Votre action

– Les gouvernements doivent donner la priorité qui se doit au financement pour l'approvisionnement en eau et le refléter dans leurs documents stratégiques de réduction de la pauvreté (DSRP). La politique nationale doit en outre inclure les éléments suivants :

- Des politiques pour le recouvrement durable des redevances d'eau;
- Un système de tarification efficace des services d'approvisionnement en eau prévoyant des subventions croisées pour les pauvres, s'il y a lieu;
- Un cadre directeur qui encourage les opérateurs de services d'approvisionnement en eau à améliorer leurs opérations;
- Une politique déclarée sur la décentralisation budgétaire, sur l'amélioration du régime fiscal et les arrangements permettant aux opérateurs de services des eaux de garder leurs recettes;

- Des politiques pour combattre la corruption dans le secteur de l'eau;
- Des marchés de capitaux améliorés qui prennent en compte les faibles taux d'épargne, la fuite des capitaux et la faillite des systèmes bancaires;
- Une capacité d'absorption améliorée dans le secteur de l'eau et de l'assainissement.

Notre action

– Organiser un débat avec le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) pour déterminer le rang de priorité accordé dans les budgets nationaux et les documents stratégiques de réduction de la pauvreté à l'eau et à l'assainissement;

– Suivre et faire connaître la situation en ce qui concerne la planification financière des gouvernements dans le secteur de l'eau.

Objectif 2 du financement

a) Les donateurs bilatéraux et les institutions financières internationales devraient allouer une aide publique au développement (APD) pour l'établissement d'institutions, l'élaboration de projets d'infrastructure et le renforcement de la capacité des opérateurs de services des eaux dans les pays en développement d'attirer de nouvelles ressources financières et de tirer parti des engagements existants;

b) Les donateurs bilatéraux, les institutions financières internationales et les prestataires d'assistance technique devraient donner un rang de priorité élevé au renforcement des capacités afin que les communautés locales et les opérateurs de services des eaux puissent faire appel aux marchés de capitaux, notamment aux caisses de retraite;

c) Les institutions financières internationales devraient accepter de jouer un rôle majeur s'agissant de permettre aux opérateurs des services des eaux de rendre leurs opérations plus efficientes, plus transparentes et financièrement plus viables par le biais des marchés financiers locaux, des taxes et des contributions des usagers. Elles devraient donner des conseils aux organismes infra-étatiques sur les moyens d'accéder au financement interne et externe;

d) Les donateurs bilatéraux et les institutions financières internationales devraient revoir leurs pratiques en matière d'APD afin d'évaluer dans quelle mesure ils accordent :

- La priorité au financement en faveur de pays qui ne sont pas sur la voie d'atteindre les OMD;
- Des subventions pour l'assistance technique ainsi que pour l'entretien et les services;
- Un financement destiné à mobiliser des sources autres que l'APD vers le secteur de l'eau.

Votre action

– L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) mettra en place une équipe spéciale sur l'eau et l'assainissement, dans le cadre de son Comité d'aide au développement (CAD/OCDE), afin de réexaminer les principes directeurs de l'OCDE pour l'assistance à la mise en valeur des ressources en eau, qui s'occuperait des points susmentionnés;

– Le CAD de l'OCDE convoquera une session spéciale de haut niveau sur l'eau et l'assainissement (éventuellement dans le cadre de la réunion ministérielle sur l'eau et le développement en 2007) afin d'adopter des révisions aux principes directeurs pour l'assistance à la mise en valeur des ressources en eau;

– Les gouvernements concernés demanderont à ce qu'il y ait rapidement un examen et une mise à jour du Plan d'action du G-8 sur l'eau d'Évian, assortis de mesures complémentaires, s'il y a lieu;

– Les organisations régionales de renforcement des capacités devraient élaborer des programmes soutenus pour assurer une meilleure gouvernance et une plus grande transparence au sein des services des eaux;

– La banque régionale de développement et la Banque mondiale sont priées d'établir des programmes qui relieraient les opérateurs locaux et les nouvelles sources de financement;

– Les autorités financières devraient acheminer leur financement pour l'approvisionnement en eau dans ces domaines.

Notre action

– Établir un dialogue avec l'OCDE conjointement avec la sixième réunion du Conseil à Paris en juin 2006, y compris le suivi approprié du Plan d'action du G-8 sur l'eau d'Évian;

– Mener des dialogues de suivi avec les divers membres de l'OCDE ainsi que les institutions financières internationales et les donateurs bilatéraux en juillet et jusqu'en décembre 2006;

– Discuter ces propositions avec les chefs des institutions financières internationales au cours des prochains 18 mois.

Objectif 3 du financement

a) Les administrations locales devraient assumer la pleine responsabilité d'améliorer leurs performances, et d'assurer la transparence, l'évaluation comparative et d'autres mesures destinées à les rendre plus attrayantes pour les sources de financement;

b) Les gouvernements doivent mettre en place des arrangements qui permettent aux administrations locales et aux opérateurs locaux de services des eaux d'avoir un accès plus facile et à moindre coût aux marchés de capitaux locaux et – en tant que de besoin – internationaux;

c) Les gouvernements, avec le concours de la BIRD et des banques régionales de développement, devraient faciliter l'accès des municipalités à l'emprunt, notamment :

- En développant les marchés financiers locaux;
- En donnant des avis aux administrations locales sur les outils et les moyens appropriés pour obtenir des fonds;
- En garantissant les risques de change;
- En développant les prêts aux sous-souverains avec des échéances à long terme et des taux d'intérêt abordables;
- En déterminant ou en créant des mécanismes de mise en commun qui permettent aux administrations locales d'obtenir de meilleures cotes de solvabilité;
- En renforçant la capacité des municipalités de rembourser les prêts; et
- En assurant la transparence et en établissant un bon cadre juridique.

d) Dans les pays, les banques de développement locales et régionales ou les institutions financières spécialisées devraient se voir confier le rôle d'intermédiaires pour acheminer des fonds extérieurs et des fonds publics vers les opérateurs des services des eaux, notamment les groupes communautaires et les organisations non gouvernementales qui ont amélioré leur performance;

e) Les banques régionales et locales de développement et les institutions financières spécialisées devraient fournir une assistance technique aux municipalités en vue de créer un environnement propice aux prêts (il sera demandé aux gouvernements donateurs d'intervenir par le canal de l'OCDE);

f) Les coordonnateurs résidents des Nations Unies devraient associer leurs programmes aux actions susmentionnées en recueillant l'information précise appropriée et en convoquant des réunions;

g) Les gouvernements et les administrations locales devraient étudier des approches en matière d'assainissement innovantes et génératrices d'emplois de sorte à réduire les coûts.

Votre action

– Les institutions financières internationales et les banques régionales de développement doivent évaluer leur capacité d'entreprendre les actions susmentionnées, notamment de discuter avec les conseils d'administration, le cas échéant. Elles devraient entreprendre une action directe pour nouer des liens avec les associations de maires et de municipalités, notamment Cités et Gouvernements Locaux Unis et d'autres organes;

– Les banques régionales de développement mèneront des études d'assistance technique sur les points susmentionnés, y compris les opérations des organismes d'évaluation, en commençant immédiatement si cela n'est pas encore fait;

– L'Organisation des Nations Unies, par l'intermédiaire de ses coordonnateurs résidents et avec le concours des institutions financières internationales ou des banques régionales de développement pertinentes, organisera des programmes

soutenus de renforcement des capacités sur une base régionale et nationale afin d'améliorer les capacités de gestion des opérateurs de services des eaux;

– Le Secrétaire général consultera le programme alimentaire mondial et d'autres pour déterminer si l'expérience qu'ils ont acquise dans le domaine des approches à forte intensité de main-d'œuvre, peu onéreuses et innovantes pourrait s'appliquer aux projets d'approvisionnement en eau et d'évacuation des eaux usées;

– Les sources pertinentes fourniront des données sur les organismes de développement locaux et les mécanismes de mise en commun, s'il en existe, qui seraient susceptibles d'aider les municipalités à emprunter à des taux réduits;

– Les institutions financières internationales et les banques régionales de développement, de concert avec les bureaux régionaux des Nations Unies concernés, convoqueront des réunions spéciales avec les ministres des finances pour examiner les points susmentionnés en 2006/2007, aux niveaux régional et sous-régional;

– Les banques régionales de développement (telles que la Banque asiatique de développement), en collaboration avec le programme des Nations Unies pour l'environnement, organiseront des ateliers sous-régionaux et fourniront une assistance technique portant sur la régulation et les normes requises par les fournisseurs de capitaux, ce qui aidera les maires, les gouverneurs et les directeurs des services publics à attirer davantage de capitaux locaux;

– La Société financière internationale (SFI) convoquera un atelier regroupant les fournisseurs de capitaux, qui porterait sur leur expérience des garanties partielles, notamment les garanties des risques de change.

Notre action

– Approcher les institutions financières internationales, les banques régionales de développement et les ministres de la planification et des finances pour préparer des réunions spéciales, la série d'ateliers sous-régionaux et d'assistance technique;

– Faciliter les réunions en participant aux débats ou en apportant des contributions;

– Assurer le suivi des conclusions des réunions dans le cadre de dialogues de haut niveau avec les pays et les institutions;

– Publier les initiatives importantes en matière de financement qui ont aidé les pays à progresser vers la réalisation des points consignés dans les objectifs.

4. Assainissement

Une prise de conscience politique et des actions concertées sont nécessaires d'urgence pour « mettre l'assainissement sur les rails ». Autrement, nous n'atteindrons pas l'objectif consigné dans les OMD dans les domaines de l' eau et de l'assainissement. Il importe de déployer d'urgence des efforts en ce domaine.

Objectif 1 en matière d'assainissement

a) Sensibiliser davantage à la nécessité urgente de concentrer toute l'attention à l'assainissement dans chacun de ses trois aspects : promotion de l'hygiène, arrangements sanitaires pour les ménages et arrangements pour l'évacuation des eaux usées et des déchets.

b) Promouvoir des actions accélérées pour atteindre l'objectif en matière d'eau et d'assainissement consigné dans les OMD et dans le Plan de mise en œuvre de Johannesburg.

c) Développer et mettre en œuvre la capacité des organisations régionales et sous-régionales de mener des campagnes concertées pour aider les pays en leur fournissant une assistance et des conseils pour le financement, la commercialisation, la technologie et l'organisation.

Votre action

– L'Organisation des Nations Unies proclamera une « Année internationale de l'assainissement » conjointement avec les États Membres et les organisations internationales connexes;

– L'ONU créera un « Prix de l'assainissement », dans le cadre du nouveau prix des Nations Unies pour l'eau au service du développement durable;

– L'Organisation des Nations Unies passera en revue de façon critique la base de données relative à l'objectif consigné dans les OMD en matière d'assainissement, notamment la définition actualisée de « services d'assainissement améliorés », de manière à assurer la continuité de données/indicateurs présentant toutefois un tableau plus clair des améliorations;

– Afin de transférer à l'échelon régional la responsabilité première de la fourniture de l'assistance :

  • La banque régionale de développement pertinente, en consultation avec les commissions régionales des Nations Unies, les organismes sectoriels concernés des Nations Unies et les coordonnateurs résidents de l'ONU et en collaboration avec les initiatives et campagnes actuelles telles que WASH et Ecosan, devrait concevoir un programme de renforcement des capacités lors d'ateliers régionaux ou sous-régionaux auxquels seraient associées les parties prenantes, notamment les professionnels de la santé et les chercheurs en ce domaine;

  • Les commissions régionales des Nations Unies devraient organiser des réunions régionales, spécialement durant l'« Année internationale de l'assainissement » pour examiner et promouvoir des changements en ce qui concerne la politique et l'organisation;

  • Ces ateliers régionaux seront suivis d'une « Conférence mondiale sur l'assainissement » que l'ONU organisera vers la fin de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau, source de vie »;

  • Il faudrait veiller tout particulièrement, lors des débats internationaux, à donner plus de force au concept de l'assainissement durable axé sur la

réutilisation des eaux usées et à promouvoir son intégration dans les politiques sectorielles pertinentes, telles que la santé et l'agriculture.

Notre action

– Recommander au Secrétaire général que l'ONU institue une « Année internationale de l'assainissement » et un « Prix de l'assainissement » et prenne part aux conférences régionales et à la « Conférence mondiale sur l'assainissement »;

– Lancer un appel aux chefs d'État et aux organisations internationales pour qu'ils instituent une « Année internationale de l'assainissement » et soutiennent les travaux menés à l'échelon régional en vue d'une « Conférence mondiale sur l'assainissement »;

– Lancer un appel aux principaux acteurs de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau, source de vie »;

– Lancer un appel aux organisations régionales et internationales afin qu'elles prennent des mesures visant à aider à atteindre l'objectif consigné dans les OMD dans le domaine de l'assainissement, en collaboration avec les initiatives et campagnes en cours telles que WASH et Ecosan. Concernant les approches, chaque Membre aura la responsabilité d'une région donnée et d'organisations déterminées.

Objectif 2 en matière d'assainissement

Les gouvernements élaborent des politiques et plans d'assainissement stratégiques clairement définis et adaptés à leur situation économique, sociale et écologique.

Votre action

– Les donateurs et les gouvernements feront la distinction entre assainissement et approvisionnement en eau dans les rapports et politiques des donateurs et gouvernements tout en maintenant l'intégrité de la politique entre des sous-secteurs de l'eau tels que l'approvisionnement en eau et l'assainissement, dans le cadre global de la gestion intégrée des ressources en eau;

– Les gouvernements évalueront leurs politiques et plans relatifs à l'assainissement, au regard notamment de la réalisation des OMD et du Plan de mise en œuvre de Johannesburg;

– Les institutions financières internationales, les banques régionales de développement et les donateurs bilatéraux faciliteront/réaliseront des études sur les options/modèles appropriés pour des politiques et plans d'assainissement stratégiques des pays, notamment sur la promotion du microcrédit en vue d'aider les ménages à acquérir des installations sanitaires, en commençant par certains pays;

– Les organisations bilatérales et multilatérales de développement donneront la priorité au financement pour l'assainissement, spécialement au renforcement des capacités aussi bien dans les stratégies d'assistance aux pays que dans les

mécanismes de financement pour le secteur de l'eau (installations d'approvisionnement en eau, etc.);

– Les ressources d'organismes des Nations Unies tels que l'UNICEF, l'OMS et la FAO seront mobilisées pour qu'elles se joignent aux campagnes régionales afin de mieux soutenir les actions menées dans le domaine de l'assainissement par les ménages et les communautés locales;

– Des organismes des Nations Unies tels que le programme des Nations Unies pour l'environnement et l'UNESCO collaboreront à l'organisation d'ateliers régionaux dans des régions prioritaires dans le but d'identifier et d'échanger des modèles de politiques d'assainissement et des solutions techniques appropriés aux niveaux régional/local, l'accent étant mis sur l'assainissement écologique à petite échelle, les lits de séchage plantés de roseaux et les technologies de séparation de l'urine;

– La communauté universitaire et scientifique intensifiera – et les institutions des Nations Unies appuieront – la R-D et l'innovation technologique dans le domaine de l'assainissement de sorte que les communautés puissent adopter des mesures respectueuses de l'environnement plus efficaces et adaptées aux conditions locales.

Notre action

– Promouvoir, grâce au dialogue avec les donateurs et d'autres institutions appropriées, des études et des enquêtes sur des options en vue de plans et stratégies adaptés aux situations économiques, sociales et environnementales des pays;

– Nouer le dialogue avec les banques régionales de développement, les organisations régionales, les donateurs et les gouvernements afin de réaliser le programme consolidé d'actions régionales et d'organiser, finalement, la réunion mondiale des Nations unies sur l'assainissement;

– Appeler la communauté universitaire et scientifique à intensifier la recherche sur d'autres modèles et technologies alternatives visant à améliorer l'assainissement tels que l'assainissement écologique, l'aspirateur, le système des usines de traitement et la séparation de l'urine des eaux usées et des déchets;

– Appeler à donner un rang de priorité plus élevé à l'assainissement dans le domaine de la coopération bilatérale et multilatérale pour le développement aussi bien dans les stratégies d'assistance aux pays que dans les mécanismes de financement pour le secteur de l'eau (installations d'approvisionnement en eau, etc.);

– Nouer un dialogue de haut niveau avec les organismes des Nations Unies afin de matérialiser les actions qu'ils ont à entreprendre mentionnées plus haut;

– Assurer le lien entre chaque « Votre action » et « Notre action » du Plan, notamment en faisant rapport sur les progrès accomplis en ce qui concerne les actions et en facilitant la communication entre les acteurs.

5. Suivi et établissement des rapports

Des outils de suivi adéquats sont nécessaires pour atteindre les objectifs des politiques relatives à l'eau. Il est essentiel d'évaluer les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs et de rendre compte des résultats pour gérer l'action entreprise par l'ensemble des parties prenantes.

Objectif 1 du suivi et de l'établissement de rapports

Renforcer le Programme commun OMS/UNICEF pour la surveillance de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, ce qui est essentiel pour suivre de façon précise les progrès accomplis vers la réalisation de l'objectif consigné dans les OMD dans les domaines de l'eau et de l'assainissement.

Votre action

– Reconnaissant l'importance du Programme commun OMS/UNICEF pour la réalisation des OMD et du Plan de mise en œuvre de Johannesburg concernant l'eau et l'assainissement, l'OMS et l'UNICEF accroîtront d'urgence leurs propres ressources financières et humaines en vue de renforcer le Groupe chargé du Programme commun OMS/UNICEF;

– Les donateurs accroîtront leur appui aux activités entreprises dans le cadre du Programme commun, qui ont un lien direct avec l'amélioration des résultats du Programme commun de surveillance;

– Les donateurs et l'UNICEF organiseront des ateliers afin d'améliorer la précision et les méthodologies utilisées dans le système actuel;

– Le groupe Eau des Nations Unies appuiera le Programme commun de surveillance en assurant l'accès aux réseaux et connaissances spécialisées de ses membres, notamment sur le terrain.

Notre action

– Prier instamment le Directeur général de l'OMS et la Directrice exécutive de l'UNICEF de mettre en œuvre les points susmentionnés;

– Étudier avec le Secrétaire général les moyens de mobiliser des ressources accrues en faveur du Programme commun de surveillance;

– Prier les donateurs d'accroître leur appui au Programme commun de surveillance de façon concrète, selon les conclusions des ateliers;

– Examiner les progrès accomplis pour améliorer le programme commun OMS/UNICEF de surveillance et publier les résultats.

Objectif 2 du suivi et de l'établissement des rapports

– Efforts concertés de la part des gouvernements, soutenus le cas échéant par l'Organisation des Nations Unies et les donateurs, pour suivre la prestation de services d'approvisionnement en eau et d'assainissement.

– Allouer davantage de ressources pour le suivi afin d'améliorer la prestation des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement.

Votre action

– Les gouvernements sont priés d'accorder un rang de priorité plus élevé au suivi de la performance du secteur de l'eau et de l'assainissement;

– Les gouvernements sont priés de mesurer chaque année le nombre de personnes qui obtiennent un accès à l'eau/à l'assainissement et de faire rapport à ce sujet, selon la catégorie d'accès;

– Les pays qui ont élaboré des documents stratégiques de réduction de la pauvreté (DSRP) sont priés d'y incorporer un objectif relatif au nombre de personnes qui auront accès à des services d'approvisionnement en eau dans des délais déterminés;

– L'OCDE est priée de créer, sur son site Web, un domaine sur l'eau;

– Les donateurs feront rapport sur :

  • Le nombre de personnes à qui il a été fourni un accès à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement grâce à des projets d'équipement qu'ils ont eux-mêmes parrainés;

  • Les mesures concrètes pour appuyer la gestion intégrée des ressources en eau dans les pays partenaires;

– Le Département des affaires économiques et sociales créera une base de données sur les politiques nationales relatives à l'eau, les plans de gestion intégrée des ressources en eau et d'utilisation efficace de l'eau, ainsi que sur l'inclusion de la question de l'eau dans les documents stratégiques de réduction de la pauvreté (DSRP).

Notre action

– Aborder les questions susmentionnées à propos du suivi lors de dialogues de haut niveau avec les gouvernements et les organismes gouvernementaux régionaux;

– Communiquer avec les médias afin d'aider à faire en sorte que le public comprenne les problèmes de suivi et susciter un appui aux efforts déployés pour les résoudre;

– Demander que tous les mécanismes de suivi soient améliorés en y incluant l'information concernant les conditions de service; il est nécessaire, en particulier, d'améliorer le Programme commun de surveillance.

Objectif 3 du suivi et de l'établissement de rapports

– Au niveau mondial, déployer des efforts en vue d'harmoniser les activités actuelles de suivi et d'établissement des rapports dans le secteur de l'eau afin qu'elles aient plus d'efficacité.

– Au niveau national, mettre au point et renforcer des outils de suivi afin de faciliter l'action des gouvernements et d'autres parties prenantes et d'assurer la cohérence avec les mécanismes mondiaux.
– Au niveau mondial, permettre de mieux connaître les dépenses effectuées dans le secteur de l'eau.

Votre action

– Le groupe Eau des Nations Unies pour l'eau jouera un rôle moteur dans la création d'une plate-forme ayant pour objet de permettre aux institutions mondiales de rassembler et d'échanger des données cohérentes sur l'eau. Le groupe Eau-ONU organisera, comme préliminaire, un atelier pour un échange de l'information concernant les initiatives de suivi à l'échelle mondiale;

– Le Secrétaire général de l'ONU œuvrera avec les chefs des institutions des Nations Unies afin de faire accorder, dans les allocations de ressources, un rang de priorité plus élevé au programme commun OMS/UNICEF de surveillance;

– Les gouvernements appuieront tous les efforts déployés dans le pays pour améliorer les outils de suivi liés à l'eau et à l'assainissement afin qu'ils répondent mieux :

  • Aux objectifs de leurs politiques relatives à l'eau;

  • Aux besoins des diverses parties prenantes, y compris les administrations locales et la société civile;

– L'UNICEF et l'OMS fourniront une assistance aux gouvernements pour améliorer les systèmes nationaux de suivi et s'assurer qu'ils sont conformes aux mécanismes mondiaux;

– L'OCDE en coordination avec les institutions financières internationales, fera en sorte que toutes les dépenses relatives à l'eau, y compris l'investissement public et privé dans l'infrastructure, l'opération et l'entretien et les dépenses du ménage, soient mieux connues.

Notre action

– Passer en revue avec le groupe Eau des Nations Unies les progrès accomplis en ce qui concerne la collecte de données mondiales sur l'eau;

– Passer en revue avec OMS-UNICEF les progrès réalisés en ce qui concerne la mise au point de mécanismes de suivi portant sur l'approvisionnement en eau et l'assainissement;

– Examiner avec l'OCDE son programme pour l'élaboration de données économiques pour le secteur de l'eau.

6. Gestion intégrée des ressources en eau

La gestion intégrée des ressources en eau est une approche internationalement reconnue qui a pour objet d'éviter les pertes de vies, le gaspillage d'argent et l'épuisement naturel du capital naturel par suite d'une décision qui n'a pas pris en

compte les ramifications plus larges d'actions sectorielles. La gestion intégrée des ressources en eau est un outil souple pour relever les défis liés à l'eau et maximaliser la contribution de l'eau au développement durable.

Objectif 1 de la gestion intégrée des ressources en eau

Tous les gouvernements font rapport sur l'état des plans pour la gestion intégrée des ressources en eau et l'utilisation efficace de l'eau ainsi que sur les mesures concrètes prises pour leur mise en œuvre.

Votre action

– Les gouvernements font rapport à la seizième session de la Commission du développement durable sur l'élaboration et la mise en œuvre des plans pour la gestion intégrée des ressources en eau et l'utilisation efficace de l'eau. Les rapports devraient inclure la planification préalable en cas de catastrophes causées par l'eau. Le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat créera une base de données sur les plans nationaux pour la gestion intégrée des ressources en eau afin que les gouvernements puissent enregistrer leurs plans de gestion intégrée des ressources en eau et d'utilisation efficace de l'eau comme activité de suivi des décisions prises lors de la treizième session de la Commission du développement durable;

– Le Secrétaire général enverra en 2006 à tous les pays une lettre pour les inviter à faire rapport sur les plans pour la gestion intégrée des ressources en eau et l'utilisation efficace de l'eau et à indiquer les efforts déployés et les résultats obtenus;

– Le Secrétaire général demandera aux coordonnateurs résidents de faire rapport sur l'élaboration et la mise en œuvre par les gouvernements de plans pour la gestion intégrée des ressources en eau et l'utilisation efficace de l'eau selon un format uniforme;

– Les commissions régionales des Nations Unies ou les conseils d'administration régionaux convoqueront des ateliers pour permettre aux pays d'échanger l'information relative aux plans pour la gestion intégrée des ressources en eau et l'utilisation efficace de l'eau et coopéreront avec les pays pour l'élaboration des plans;

Notre action

– Recommander les mesures susmentionnées au Secrétaire général;

– Organiser un dialogue de haut niveau avec les organismes des administrations locales afin de promouvoir l'élaboration et la mise en œuvre, par les gouvernements, de plans pour la gestion intégrée des ressources en eau et l'utilisation efficace de l'eau;

– Prier le PNUD, le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat et d'autres organismes des Nations Unies de mettre en œuvre les mesures mentionnées plus haut et de rendre compte au Secrétaire général des actions qu'ils auront entreprises;

– Publier l'information ayant trait à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans pour la gestion intégrée des ressources en eau et l'utilisation efficace de l'eau, en utilisant l'information contenue dans la base de données et dans les rapports à l'intention des coordonnateurs résidents;

– Faire bien ressortir les cas où des gouvernements font des progrès satisfaisants en ce qui concerne la gestion intégrée des ressources en eau et appliquent des approches assurant une large participation et permettant aux parties prenantes de jouer un rôle dans le processus.

Objectif 2 de la gestion intégrée des ressources en eau

Appliquer les principes de la gestion intégrée des ressources en eau aux situations transfrontières et renforcer les organisations transfrontières.

Votre action

– Le Groupe Eau des Nations Unies pour l'eau convoquera un atelier avec les organisations concernées des Nations Unies, les institutions financières et les donateurs intéressés pour évaluer les moyens de mieux soutenir les organisations transfrontières et promouvoir la coopération entre elles;

– Les institutions financières internationales, les banques régionales de développement et les donateurs bilatéraux évalueront conjointement les mécanismes de financement, y compris la mise en commun des ressources en vue de la mise en œuvre de projets transfrontières relatifs à l'eau, dans une optique de gestion intégrée des ressources en eau;

– Les institutions financières internationales, les banques régionales de développement et l'OCDE réviseront la liste de vérification ayant servi à évaluer et à mettre en œuvre des projets majeurs et internationaux relatifs à l'eau afin d'assurer une approche commune dans une optique de gestion intégrée des ressources en eau;

– Les gouvernements ratifieront la Convention sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation (adoptée par la résolution 51/229 du 21 mai 1997) et ensuite appliqueront la gestion intégrée des ressources en eau aux bassins fluviaux internationaux.

Notre action

– Établir un dialogue avec les institutions financières internationales, les banques régionales de développement et l'OCDE sur la mise au point d'outils et de mécanismes visant à promouvoir la gestion intégrée des ressources en eau, tels que la mise en commun de fonds pour les projets relatifs à l'eau transfrontières et les fiches de contrôle pour l'évaluation et la mise en œuvre du projet relatif à la gestion intégrée des ressources en eau;

– Communiquer aux gouvernements à un niveau élevé pour les prier de ratifier la Convention sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation;

– Nouer un dialogue avec l'Organisation mondiale des législateurs pour un environnement équilibré sur l'importance qu'il y a à ratifier la Convention sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation.

7. L'eau et les catastrophes

L'eau, c'est la vie mais elle constitue également une menace pour la vie. Les catastrophes qui ont été provoquées par l'eau durant la dernière décennie, ont non seulement été plus fréquentes, mais également destructrices. Le tribut en vies humaines et en moyens de subsistance a été lourd et les catastrophes ont eu également beaucoup d'autres conséquences sociales et économiques à court et à long terme dévastatrices. La plupart des phénomènes naturels qui sont à l'origine des catastrophes liées à l'eau sont prévisibles. Il nous faut, d'urgence, prendre davantage de mesures pour prévenir les catastrophes liées à l'eau, nous y préparer et les gérer. Ces mesures devraient s'inspirer des connaissances, de l'expérience et de la capacité qui existent au sein des communautés traditionnelles locales et des organisations.

Objectif 1 pour l'eau et les catastrophes

Établir, avec une volonté politique commune, un objectif au niveau mondial bien clair qui définisse l'orientation à donner aux actions à entreprendre au niveau mondial afin de réduire les pertes de vies humaines et de moyens de subsistance causées par les catastrophes liées à l'eau.

Votre action

– Les institutions des Nations unies, sous l'égide de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, en collaboration avec les pays intéressés, organiseront un groupe de travail de haut niveau pour élaborer un tel objectif, et définiront sa raison d'être politique, scientifique, sociale et économique;

– Le Groupe de travail joue un rôle moteur dans l'organisation :

  • D'un atelier multipartite, regroupant des experts, des organismes de secours internationaux, des groupes de planification préalable en cas de catastrophes au niveau national et d'autres organismes compétents, y compris des ONG pour élaborer les critères et les modalités nécessaires pour un tel objectif;

  • D'ateliers qui se tiendront aux niveaux local et de la communauté pour échanger des données d'expérience, les connaissances traditionnelles et l'information sur les actions menées localement pour faire face aux catastrophes liées à l'eau;

  • D'une conférence internationale pour affirmer la volonté politique et élaborer des mesures stratégiques futures pour atténuer les effets des catastrophes liées à l'eau, et notamment pour adopter l'objectif;

– Les États Membres de l'ONU adopteront l'objectif et étudieront d'autres mesures à prendre;

– La Stratégie de prévention des catastrophes rassemblera les connaissances disponibles sur la prévision, la planification préalable et les interventions en cas de catastrophes causées par l'eau de sorte qu'elles puissent être intégrées aux plans nationaux et aux plans de gestion intégrée des ressources en eau et d'utilisation efficace de l'eau.

Notre action

– Communiquer par le dialogue et d'autres actions avec des institutions clefs et d'autres parties prenantes pour s'assurer que les actions susmentionnées sont entreprises;

– Appeler à l'action pour atteindre l'objectif une fois qu'il a été fixé;

– Entreprendre des activités de sensibilisation au niveau international afin d'opérationnaliser l'objectif proposé.

Objectif 2 pour l'eau et les catastrophes

Fournir une eau potable en quantités suffisantes et des services d'assainissement adéquats pendant et après les catastrophes.

Votre action

– Le Bureau du Coordonnateur des affaires humanitaires coordonnera les activités suivantes :

– Les gouvernements et les administrations locales incluront, comme activité préalable primordiale, dans leurs plans de gestion des catastrophes, des plans prévoyant la fourniture d'une eau potable en quantités suffisantes et de services d' assainissement adéquats;

– La communauté internationale et les gouvernements assureront le lien entre ceux qui gèrent les catastrophes et les professionnels de la gestion de l'eau aux niveaux local, national et international en entreprenant, entre autres, les actions suivantes :

- Conserver et suivre les données relatives à l'eau et à l'assainissement pouvant servir à évaluer et à secourir les zones touchées après des catastrophes, compte tenu du rôle important des autorités locales, de la société civile et des organisations internationales de secours;

- S'assurer que les partenariats d'opérateurs de services des eaux comportent des mécanismes permettant la coopération, en cas de catastrophe, entre les opérateurs des services des eaux dans les activités de secours et de relèvement afin d'améliorer la fourniture urgente de l'eau et des services d'assainissement;

- Les gouvernements et les administrations locales élaboreront des politiques et des pratiques pour faire en sorte que leurs capacités en matière d'approvisionnement en eau et d'assainissement puissent mieux résister aux catastrophes, et ce, en concertation avec les organisations aussi bien nationales que régionales de planification préalable aux catastrophes.

Notre action

– Établir des dialogues de haut niveau avec les gouvernements et les organismes gouvernementaux régionaux sur l'eau et l'assainissement afin d'améliorer la fourniture de services adéquats en cas de secours et de relèvement après une catastrophe;

– Préconiser des activités visant à sensibiliser davantage aux recommandations susmentionnées concernant l'eau et l'assainissement dans des situations de catastrophes;

– S'employer à encourager tous ceux qui détiennent des données à collaborer à la mise en place d'un mécanisme de suivi/coordination en vue de faciliter un échange proactif de données avec les responsables des secours en cas de catastrophe et les volontaires participant à ces secours avant, pendant et après les catastrophes;

– Œuvrer pour que les partenariats d'opérateurs de services des eaux s'engagent dans des activités de planification préalable et de secours en cas de catastrophes.

8. Prix des Nations Unies pour l'eau

L'Organisation des Nations Unies a besoin de sensibiliser, promouvoir l'innovation et le dévouement tout en mobilisant la volonté politique nécessaire pour atteindre les objectifs internationalement convenus dans les domaines de l'eau et de l'assainissement. C'est pourquoi le Conseil demande au Secrétaire général de l'ONU de créer des prix des Nations Unies pour l'eau qui seront attribués chaque année, au cours de la Décennie internationale d'action sur le thème de l'« Eau, source de vie » afin de mettre en lumière les progrès exceptionnels accomplis par des acteurs locaux dans les domaines de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement. Ces prix galvaniseront les acteurs locaux et amèneront le public à s'intéresser encore davantage à la question de l'eau et de l'assainissement à l'échelle mondiale.

1. Dénomination du prix

Prix des Nations Unies pour l'eau au service du développement durable – en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) grâce à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement.

2. Objet

Le prix a pour objet de promouvoir les actions favorisant la réalisation des OMD liés à l'eau au niveau local en valorisant ces actions et de faire prendre une plus grande conscience de l'importance d'atteindre les OMD liés à l'eau pour assurer le développement durable du monde.

3. Domaine ciblé

« Approvisionnement en eau » et « assainissement »

4. Personne attribuant le prix

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies

5. Lauréat et Médaille

- Chaque année, deux grands prix : l'un pour l'approvisionnement en eau et l'autre pour l'assainissement;
- Des plaques seront remises par le Secrétaire général le 22 mars de chaque année, à l'occasion de la Journée mondiale de l'eau.

6. Date limite et annonces

- L'appel aux candidatures pour le prix de l'année suivante est lancé lors de la Journée mondiale de l'eau;
- La date limite pour le dépôt des candidatures est fixée à la fin de septembre;
- Le prix sera annoncé lors des grandes conférences internationales sur l'eau ou sur le développement durable, telles que la session de la Commission du développement durable, le Forum de Stockholm sur l'eau et les forums mondiaux de l'eau;

7. Candidats qualifiés

- Les administrations locales qui ont entrepris les activités concrètes pour atteindre les OMD liés à l'eau.

8. Procédure de nomination/candidature

- Le chef de l'administration locale peut s'autonommer;
- Des lettres de référence venant d'au moins une personne/organisation doivent être jointes à la candidature.

9. Critères d'évaluation

Le Comité du prix devra, chaque année, définir les critères pour chaque prix, mais les valeurs communes indiquées ci-après devraient s'appliquer à chaque prix :

- Participation multipartite;
- Résultats visibles, de préférence sous une forme quantitative;
- Application aux efforts faits par d'autres administrations locales.

10. Organisation

a) Comité du prix

- Cinq membres du Comité du prix seront désignés par le Conseil consultatif sur l'eau et l'assainissement et seront nommés par le Secrétaire général;
- La durée du mandat des membres du Comité est de deux ans.

b) Secrétariat

- Le secrétariat de la Décennie internationale d'action sur le thème de l'« Eau, source de vie ». (Le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat devrait faire office de secrétariat jusqu'à ce que le secrétariat de la Décennie soit mis en place.)

9. Qui nous sommes

Il est essentiel de résoudre les problèmes de l'eau au niveau mondial si l'on veut réaliser les aspirations du monde à éliminer la pauvreté et à réaliser le développement durable. Le Conseil consultatif sur l'eau et l'assainissement auprès du Secrétaire général est un organe indépendant, créé en mars 2004 par le Secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, pour lui donner des avis et pour stimuler une action mondiale sur les questions de l'eau et de l'assainissement. Présidé par l'ancien Premier Ministre du Japon, Ryutaro Hashimoto, le Conseil regroupe des dignitaires, des experts techniques et des particuliers ayant une expérience confirmée pour ce qui est de fournir l'inspiration, mobiliser l'appareil gouvernemental, travailler avec les médias, le secteur privé et la société civile.

Membres du Conseil

Président	
M. Ryutaro Hashimoto	Ancien Premier Ministre du Japon
Vice-Présidente	
Mme Uschi Eid	Ancienne Secrétaire d'État parlementaire auprès du Ministère fédéral allemand pour la coopération économique et le développement
Membres	
M. Mahmoud Abu-Zeid	Ministre chargé de l'irrigation et des ressources en eau de la République arabe d'Égypte
M. David Boys	Fonctionnaire des services, Public Service International
M. Michel Camdessus	Ancien Directeur général, Fonds monétaire international
Mme Juanita Castaño	Ancienne Conseillère spéciale pour le Sommet mondial pour le développement durable, Union mondiale pour la nature (UICN)
Mme Margaret Catley-Carlson	Présidente, Partenariat mondial pour l'eau
Mme Jocelyn Dow	Ancienne Présidente, Organisation des femmes pour l'environnement et le développement (WEDO)
M. Giorgio Giacomelli	Président de HYDROAID-Water Development Management Institute
M. Angel Gurria	Ancien Ministre des finances du Mexique

M. Ronnie Kasrils	Ministre chargé des services de renseignements, Afrique du Sud
Mme Olivia la O'Castillo	Présidente, Table ronde Asie-Pacifique pour la consommation et le développement durables
M. Antônio da Costa Miranda Neto	Directeur des affaires internationales, Association brésilienne des organisations publiques municipales des services d'eau et d'assainissement (ASSEMAE)
M. Poul Nielson	Ancien Commissaire de l'Union européenne chargé du développement et de l'aide humanitaire
M. Eric Odada	Ancien chercheur en chef, Kenya Marine and Freshwater Research Institute (KMFRI)
M. Gérard Payen	Président d'AquaFed, Fédération internationale des opérateurs privés de services des eaux
Mme Judith Rees	Directeur adjoint, Environmental and Resources Management, London School of Economics, Royaume-Uni
M. Yordan Uzunov	Ancien Vice-Ministre de l'environnement, Bulgarie
M. Shucheng Wang	Ministre des ressources en eau, République populaire de Chine
M. Peter Woicke	Ancien Vice-Président exécutif, Société financière internationale

Annexe II à la lettre datée du 12 octobre 2006, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies

Document d'information, daté d'août 2006, sur le projet de résolution relatif à l'Année internationale de l'assainissement (2008)

1. Historique

Il est stipulé dans les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) que les nations du monde doivent réduire de moitié, à l'horizon 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable et à des services d'assainissement de base. Les progrès accomplis jusqu'ici vers la réalisation de l'objectif fixé dans le domaine de l'assainissement, ont été lents et insuffisants. Le pourcentage de la population qui, dans le monde, a accès à des services d'assainissement, n'a augmenté que de 0,9 %, passant de 49 % en 1990 à 58 % en 2002, ce qui fait qu'il y a encore environ 2,6 milliards de personnes – la moitié du monde en développement – qui n'ont pas accès à des services d'assainissement améliorés. Le manque de progrès tangibles dans ce domaine peut gravement compromettre non seulement la réalisation de l'objectif 7 défini dans les OMD, à savoir assurer le développement durable, mais également celle d'autres objectifs critiques tels que la réduction de la pauvreté et la santé dans leur ensemble.

Il est indéniable qu'une action mondiale plus concertée est nécessaire dans le domaine de l'assainissement si l'on veut assurer efficacement le suivi de l'objectif consigné dans les OMD et dans les sections pertinentes du Plan de mise en œuvre de Johannesburg. Cela étant, le Conseil consultatif sur l'eau et l'assainissement, présidé par feu Ryutaro Hashimoto, ancien Premier Ministre du Japon, a formulé des recommandations précises et concrètes sur la question de l'assainissement dans son plan dénommé Plan d'action de Hashimoto, qui a été publié en mars 2006. Il est recommandé notamment de demander à l'Organisation des Nations Unies de proclamer 2008 Année internationale de l'assainissement afin de sensibiliser davantage l'opinion publique mondiale et d'inciter à prendre les mesures qui s'imposent sur cette question d'importance vitale.

L'année 2008 sera une année déterminante pour la question de l'assainissement et de l'eau en général. En 2008, la Commission du développement durable (CDD) tiendra sa seizième session durant laquelle elle procédera à un examen complet des progrès accomplis pour donner suite aux décisions prises par la Commission à sa treizième session, qui a précisément porté sur ces questions. De même, il est prévu d'organiser en 2008 une Expo mondiale sur l'eau à Zaragosa en Espagne. Ainsi, pendant cette période qui précède le cinquième Forum mondial de l'eau qui aura lieu en Turquie en 2009, et la Décennie internationale d'action en cours sur le thème : « L'eau, source de vie 2005-2015 », l'année 2008 est considérée comme étant l'occasion parfaite de faire porter l'attention voulue sur la question de l'assainissement et de susciter la dynamique nécessaire pour lui apporter une solution.

2. Objectif

En proclamant une année internationale de l'assainissement, on vise un double objectif : le premier, comme indiqué plus haut, est de prendre des mesures pour sensibiliser l'opinion mondiale à tous les niveaux. Il sera, à cet égard, particulièrement important d'attirer l'attention des responsables politiques des pays ainsi que des organisations concernées dans le monde entier, afin de mobiliser pleinement les ressources financières et humaines dont on a urgemment besoin pour améliorer la situation.

Le deuxième objectif consistera à élaborer un plan concret indiquant les mesures précises que chaque partie prenante doit prendre en prévision de 2008 et au-delà. Au nombre des parties prenantes figureraient toutes les parties concernées, c'est-à-dire les organisations internationales et régionales, les gouvernements, la société civile, les milieux d'affaires, etc. Il sera important que chaque partie concernée ait un sens clair de l'enjeu et prenne la responsabilité d'accélérer ses activités dans des délais définis, qui seront menées de concert avec d'autres et qui seront passées en revue durant la prochaine Assemblée générale. En formulant de tels plans d'action, les principes recommandés dans le Plan d'action de Hashimoto susmentionné seront pris en considération :

– Les gouvernements et les donateurs élaboreront des politiques d'assainissement stratégiques, en termes de mécanismes de financement, de solutions techniques et de gestion intégrée des ressources en eau;

– Les banques régionales de développement et les organismes des Nations Unies concevront des programmes pour le renforcement des capacités dans le cadre d'ateliers régionaux;

– Les commissions régionales des Nations Unies organiseront en 2008 des réunions régionales d'examen de haut niveau;

– L'Organisation des Nations Unies organisera une « Conférence mondiale sur l'assainissement » vers la fin de la Décennie internationale d'action sur le thème : « L'eau, source de vie, 2005-2015 ».

3. Cadre de mise en œuvre

Tel que prévu dans le projet de résolution, le groupe Eau des Nations Unies sera invité à jouer un rôle de premier plan dans la coordination des efforts des parties prenantes concernées, le but étant de formuler des propositions préliminaires qui seraient examinées par l'Assemblée générale et porteraient sur les activités à entreprendre. Le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, qui est responsable de la Commission du développement durable, sera en mesure de suivre de près les progrès accomplis en ce qui concerne la réalisation des objectifs consignés dans les OMD et de déterminer dans quelle mesure les engagements souscrits dans le Plan de mise en œuvre de Johannesburg sont respectés.

4. Calendriers

Peu de temps après l'adoption de la résolution, le groupe Eau des Nations Unies et le Département des affaires économiques et sociales sont invités à organiser au début de 2007 une réunion préliminaire des principales parties prenantes pour examiner les éléments éventuels du plan, tel qu'envisagé plus haut,

afin que cet instrument soit élaboré le plus tôt possible. Les futures sessions de la Commission du développement durable seront considérées comme des occasions de procéder à un examen intérimaire des progrès accomplis.